

Procuration AG 10 juin 2023

Nous vous invitons à vérifier que la personne qui vous représentera **sera effectivement présente à l'Assemblée Générale et à jour de ses cotisations**. Par ailleurs, tous les membres, à l'exception des AM, ont le droit de vote aux assemblées générales (Art. 7 des statuts). Un membre ne peut détenir plus de 5 procurations (Art.11.3.a des statuts)

Je soussigné(e), Status d'adhésion,

Déclare donner à,

ou à défaut à,

tous pouvoirs afin de me représenter lors de l'Assemblée Générale de l'Institut Français d'Analyse Transactionnelle, qui se tiendra le **10 Juin 2023, de 9h30 à 16h30**, à YourPlace 2 Rue Coysevox, 69001 Lyon, et de voter les résolutions ci-dessous

Signature (obligatoire),



Vous trouverez ci-joint les résolutions qui seront soumises au vote. Vous pouvez ainsi indiquer à votre mandataire vos souhaits pour chacune de ces résolutions. **Les votes s'effectueront par bulletin secret. En cas d'indication écrite sur la présente, merci de conserver cette partie de la procuration en suivant les pointillés prévus à cet effet.**

N°	Texte
Résolution 1	Approbation du rapport moral 2022
Résolution 2	Approbation du rapport financier 2022
Résolution 3	Quitus aux administrateurs de leur gestion
Résolution 4	En cas de bénéfice - Affectation du résultat bénéficiaire au budget congrès 2025
Résolution 5	Approbation du montant des cotisations 2024 (pas d'augmentation - identique à 2023)
Résolution 6	Candidature : Jean-Luc BOYER (En contrat P) au poste d'administrateur
Résolution 7	Candidature : Jean-Marc PETITEL (PTSTA P) au poste d'administrateur
Résolution 8	Candidature : Gilles HUGUET (En Contrat C) au poste d'administrateur
Résolution 9	Candidature de Héléne Pagnot Rosseaux (En contrat O) au poste d'Administratrice
Résolution 10	En cas de carence de candidature ou de défaillance dans les élections ne permettant pas le respect des statuts : Autorisation au CA de fonctionner hors statuts pour un an